N° de division : 18 - Terrebonne N° de cour : 700-11-022097-242

Nº de dossier: 41-3104457

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

PREVENTIA TECHNOLOGIES CANADA ULC

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

- 1. Preventia Technologies Canada ULC (la « **Débitrice** » ou la « **Société** ») fut fondée à la province de Québec le 9 décembre 2013. Elle offrait des services d'informatique dans le domaine médical.
- 2. La direction de la Société attribue ses difficultés financières au gel du marché des liquidités des sociétés de capital-risque et le stress subséquent, suivie par l'épuisement des employés liés un resserrement des conditions d'emploi. Le 10 juillet 2023, la Débitrice a cessé ses opérations et a fermé sa clinique médicale opérant sous le nom d'Algomed Solution Cliniques situé à Saint-Jérôme.
- 3. Le 16 juillet 2024, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »).

SECTION B - Actifs

4. Les actifs de la Débitrice sont les suivants :

Description (non audité - en \$ CAD)	Valeur aux livres	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à ce jour	Notes
Prêts recevables interco	1 927 228 \$	- \$	- \$	1
Remboursement de taxes/impôts	20 000	6 700	-	2
	1 947 228 \$	6 700 \$	- \$	•

Notes:

- 1. Ces comptes sont considérés mauvais étant donné l'insolvabilité ou l'inactivité des sociétés liées.
- 2. Le Syndic devra vérifier avec les autorités fiscales si les comptes de la Débitrice sont en ordre afin de recevoir les crédits.



SECTION C - Livres et registres, mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

- 5. Le Syndic a obtenu certains livres et registres de la Société.
- 6. Un compte en fidéicommis à la Banque de Montréal a été ouvert par le Syndic.
- 7. Il n'y a aucun exercice du commerce par le Syndic.

SECTION D - Procédures judiciaires

- 8. Le Syndic a donné l'avis de suspension des procédures aux dossiers de cour suivants :
 - 500-17-129692-243 CNESST Normes du travail c. Preventia Technologies Canada ULC
 - 705-22-022329-237 Ledina Schiavone c Preventia Technologies Canada ULC

SECTION E - Réclamations prouvables

9. Les réclamations reçues sont les suivantes :

Réclamations prouvables (non audité - en \$ CAD)	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date	Notes
Créanciers garantis	1 \$	- \$	
Créanciers ordinaires	2 939 915	382 735	
Créanciers éventuels	50 000	-	1
	2 989 916 \$	382 735 \$	

Notes:

1. Dette éventuelle en lien avec le loyer pour la propriété situé au 180 rue Sainte-Marie, Terrebonne, Qc.

SECTION F - Réclamations garanties

10. Selon les renseignements fournis par la direction de la Débitrice et les recherches sur le *Registre des droits* personnels et réels mobiliers (RDPRM), le créancier garanti est le suivant, le montant est à déterminer :

Créanciers garantis (non audité - en \$ CAD)	Réclamation estimée	Nature de la garantie
Driven Financial Corporation	1 \$	Hypothèques sur biens mobiliers
	1 \$	



SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

11. Puisque la valeur des actifs réalisables est minimale, le Syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers ordinaires.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

12. Le Syndic révisera les livres et registres et les relevés bancaires de la Débitrice afin d'en faire rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I - Autres sujets

- 13. Le Syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 3 août 2024.
- 14. Le Syndic a communiqué avec le Collège des médecins du Québec concernant les dossiers médicaux.
- 15. Le Syndic a reçu un dépôt d'une tierce partie afin de couvrir les honoraires et déboursés de l'administration.

FAIT À MONTRÉAL, ce 2e jour d'août 2024.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de Preventia Technologies Canada ULC

Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE

Responsable de l'actif

